

COMPTE-RENDU de la REUNION du lundi 16 février 2015

Convocation le 06 janvier 2015

Le lundi 12 janvier 2015, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures, légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : Tous les membres en exercice

M. Michel FRUIT a été élu secrétaire de séance.

Réunion du 12 janvier 2015

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et validé par l'ensemble du conseil municipal.

Prévisions budgétaires

Quelques devis sont présentés en prévision des dépenses d'investissement au budget 2015 :

- Remise en état du terrain de tennis en béton poreux: 7 350€ TTC
- Achat d'un groupe électrogène : 705€ TTC
- Aménagement cuisine salle polyvalente : 10 000€ en matériel de cuisine + prévoir un budget pour la peinture, maçonnerie et électricité



- Toiture salle polyvalente, toilettes homme : on aperçoit des fuites sur les dalles du plafond dans les toilettes pour homme. Un devis est en attente.
- Eclairage salle polyvalente : un devis est présenté pour le remplacement d'un spot et de 5 ampoules, puis le remplacement des éclairages fluorescents pour un montant de 21 478.80 € TTC
- Aménagement des chemins des Sablons, du Gluten, des Craies, et du Hasat

Communauté de Communes Champagne Vesle

Délibération n° 03.2015

Composition du conseil communautaire

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2015 abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 ajoutant le visa de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2014 portant sur la dernière modification des statuts de la CCCV,

Le maire expose que la représentation des communes membres au conseil communautaire Champagne Vesle a été fixée en 2013 sur la base d'un accord local conformément à la loi en vigueur (comme 90 % des communautés).

Toutefois, le conseil constitutionnel a modulé les effets de cette loi dans 2 cas, et pour ce qui nous concerne lorsqu'un conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé et qui conduit le préfet à constater que des élections doivent être réorganisées.

Considérant que le conseil municipal de la commune membre de Faverolles et Coëmy doit être renouvelé, le Préfet a fixé la représentation des communes membres au conseil communautaire Champagne Vesle à 48 au lieu de 56 et a profondément modifié la répartition du nombre de conseillers communautaires par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ prend acte de la décision du Préfet,
- ✚ Précise que la commune de Chamery sera représentée par : *M. ALLOUCHERY Jean-Marie*
- ✚ Son suppléant sera *M. FRUIT Michel*
- ✚ propose et souhaite que monsieur Michel FRUIT soit le délégué communautaire au SYCOMORE.

Cependant, le conseil municipal affirme qu'il n'approuve en aucune façon l'effet de précipitation avec lequel cet arrêté préfectoral a été pris, alors même que le parlement réécrit actuellement une loi qui préserverait le principe des accords locaux, tout en respectant les principes électoraux constitutionnels.

Cette loi, une fois votée laisserait la possibilité aux communautés de communes de revenir à un accord local, d'où une nouvelle modification de la composition de notre conseil communautaire.

Le conseil municipal renouvelle sa désapprobation par rapport à ces va et vient qui ne peuvent qu'affaiblir et déconsidérer les instances communautaires. Depuis son origine, le district de Gueux puis la communauté de communes Champagne Vesle a réussi à vivre dans un équilibre de représentativité qui n'est aujourd'hui plus respecté puisque imposé.

[Plan Local d'Urbanisme](#)

Le conseil municipal se réunira le 09 mars 2015 à 18 heures pour une première concertation avec Mme Bénédicte COLIN (Bureau E3C de la SAFER) pour le dossier de grenellisation de notre PLU (Règlement, zonage...)

[Instruction des dossiers d'urbanisme](#)

Délibération n° 04.2015

Instruction des autorisations d'urbanisme

Vu l'article L422.8 du code de l'urbanisme modifié par l'article 134 de la loi Alur,

Vu la loi dite ALUR qui met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10.000 habitants,

Le maire expose que la Communauté de communes Champagne-Vesle après une concertation avec les services de la DDT a pu obtenir la confirmation que le temps de travail que représenterait l'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme des 33 communes qui la compose représenterait 1 Equivalent Temps Plein.

Dans ces conditions et pour faciliter la mise en place de cette prestation de service pour le compte des communes membres, et ainsi, les accompagner dans l'assistance technique de l'instruction des autorisations

d'urbanisme qui reste sous la seule autorité de chaque maire, la CCCV doit mettre en place une nouvelle organisation locale.

Pour ce faire, il convient de délibérer pour prendre position afin de savoir si la commune souhaite confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme à la CCCV, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Considérant que c'est seulement lorsque chaque décision des communes membres lui sera parvenue que la CCCV pourra décider ou non de poursuivre la mise en place de cette nouvelle prestation de service mutualisée,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- + **DONNE son accord de principe** de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes CHAMPAGNE-VESLE à compter du 1^{er} juillet 2015.
- + Le conseil municipal n'ayant pas connaissance des modalités de gestions futures **DONNERA l'autorisation au Maire** de signer la convention fixant les conditions d'organisation de cette prestation de service après présentation de celle-ci à l'ensemble du conseil municipal.

Personnel

Délibération n° 02.2015

Modification de la rémunération sur un emploi permanent

Considérant qu'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 heures a été créé à compter du 02 juin 2014 par une délibération en date du 23 juin 2014

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré, Décide

- + L'agent, Mme DEVREESE Sylvie, recrutée en qualité de non titulaire sera rémunérée sur la base de l'indice BRUT 409 à compter du 1^{er} janvier 2015. Un rappel sera fait sur le salaire de février 2015.

Aménagement des chemins des Sablons, du Gluten, du Hasat et des Craies

Les propriétaires des chemins concernés ainsi que les présidents de l'ASA et de l'AF de Chamery, ont répondu nombreux à l'invitation du vendredi 06 février 2015.

Le projet étant le reprofilage du fond de forme existant y compris le compactage puis la réalisation d'un gravillonnage bi-couche sur une largeur de 3 mètres des chemins des Sablons, du Gluten, du Hasat et des Craies.

Des devis sont présentés d'un montant de 35 490€ TTC et de 43 320€ TTC.

Les propriétaires demandent à la commune la possibilité de réaliser ces travaux sur une largeur de 4m.

De nouveaux devis vont être demandés.

Après l'accord de tous les propriétaires, une convention sera signée entre chaque partie pour la répartition du paiement de travaux. La commune prendrait en charge 50% des travaux, le reste réparti entre chaque propriétaire, l'ASA et l'AF.

Aménagement lieu-dit « les Craies »

Monsieur le maire et ses adjoints, accompagnés de Monsieur Duyme du cabinet *Barnet Pelletier Duyme Renfer Géomètres Experts*, se sont rendus le mercredi 28 janvier sur le terrain afin de vérifier si le plan d'aménagement imaginé était réaliste et réalisable.

Il s'est avéré que le profil du terrain (6m de dénivelé) et la présence d'une excavation très profonde obligerait la commune et les futurs propriétaires à d'importants travaux de terrassement pour obtenir un aménagement d'ensemble acceptable. De plus l'implantation de hangars sur la partie haute du terrain aurait un impact visuel très négatif sur l'environnement. Ces constats laissent penser qu'il est raisonnable d'abandonner le projet initial.

Cependant, il est envisageable d'implanter au bord du chemin trois hangars sans entrainer de travaux excessifs et sans nuire à l'environnement. Affaire à suivre.

Questions diverses

➤ **L'Ad'Ap**

Monsieur FRUIT a rencontré l'entreprise S2R Ingénierie pour la proposition de mission AMO pour l'Ad'Ap qui se décompose de la façon suivante :

- ✚ Diagnostic accessibilité des 3 bâtiments (Eglise, Mairie et Salle Polyvalente)
- ✚ Analyse du diagnostic, estimation des travaux
- ✚ Suive des commandes de dérogations éventuelles
- ✚ Attestations finales de conformité

Le montant du devis s'élève à 6 600€HT

D'autres entreprises vont être contactées.

➤ **Commission impôt**

La commission impôt se réunira le mardi 24 février 2015 à 10 heures.

Outre ce rôle d'information de l'administration fiscale en ce qui concerne les changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties de la commune, la CCID doit :

- ✚ émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentée
- ✚ prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services fiscaux.

➤ **Commission budget**

La commission budget se réunira le mardi 10 mars 2015 à 18 heures.

Cette commission examine les questions liées au budget et aux finances. Le rôle de cette commission est de donner une vision globale et stratégique au plan financier et économique dans le respect des exigences municipales.

- Élaboration annuelle de la politique budgétaire de la commune
- Recherche des différentes sources de financement
- Détermination des budgets de fonctionnement
- Détermination des budgets d'investissement
- Estimation des besoins de financement et des recettes attendues
- Suivi budgétaire des structures intercommunales
- Prospective financière
- Politique d'emprunt
- Programmation des investissements

➤ **Commémoration 14-18 à Rilly la montagne**

La troupe théâtrale « Le diable à quatre pattes » prépare actuellement dans le cadre de la commémoration de la guerre 14-18 un spectacle autour de l'année 1915. Ce projet réunira une centaine d'acteurs de participants de différents villages du Parc Naturel de la Montagne de Reims. Chamery fera partie de ces villages

Une rencontre avec la troupe aura lieu le jeudi 05 mars 2015 à 18h30, à la chambre chaude, rencontre avec la troupe du diable à quatre pattes.

Séance levée à 22h30

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin FENEUIL

Valérie DEZOTHEZ